

TERMINAL DES FLANDRES S.A.S

Société par actions simplifiée au capital de 18.133.000 euros
Siège social : 5895 Route du Royaume Uni 59279 LOON PLAGE
437 779 846 R.C.S. DUNKERQUE

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DE DIRECTION EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS DU 31 DÉCEMBRE 2024

Cher(s) associé(s),

Nous vous rendons compte, par le présent rapport de gestion, de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la Société.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'activité en 2024 reste stable avec une légère augmentation de +4% par rapport à 2023. Cette hausse globale est en réalité la combinaison de tendances disparates :

- D'un côté, le trafic domestique, qui reste l'activité stratégique d'un terminal, a progressé de 3%, ce qui valide une nouvelle fois les décisions passées et futures de développement de la capacité du terminal,
- De l'autre, les activités de transbordement ont diminué de 11%, mais cette baisse a été largement compensée par une augmentation significative de +87% des shiftings, principalement due au changement du service Asie-Europe.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 10%, soit relativement plus que le volumes d'activité, qui s'explique par :

- Un mix client / activités plus favorable,
- Une augmentation des tarifs.

Le résultat exceptionnel de 2024 a connu une variation significative, principalement en raison de l'impôt supplémentaire CFE.

Le résultat net comptable de 2024 atteint 5 239 630 Euros contre 5.676.742 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces diverses opérations, la Société a réalisé les résultats économiques et financiers suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Volumes (Equivalent Vingt Pieds)	717 904	688 464	4%
Chiffre d'affaires	55 897 478	50 597 992	10%
Autres produits	2 035 678	2 039 154	(0%)
Achats & approvisionnements	(2 196 148)	(1 967 789)	12%
Variations de stock	(65 163)	77 439	(184%)
Autres achats et charges externes	(10 981 075)	(12 099 747)	(9%)
Impôts, taxes et versements assimilés	(669 200)	(685 569)	(2%)
Salaires et traitements	(15 857 981)	(14 109 482)	12%
Charges sociales	(12 341 787)	(10 744 112)	15%
Amortissements	(3 380 590)	(2 947 620)	15%
Dotations aux provisions	(2 772 711)	(2 345 984)	18%
Autres charges	(239 433)	(195 503)	22%
Résultat d'exploitation	9 429 068	7 618 777	24%
Résultat financier	297 102	276 488	7%
Résultat exceptionnel	(1 582 398)	127 023	(1346%)
Participation	(833 542)	(644 759)	29%
Impôts	(2 070 600)	(1 700 787)	22%
Résultat net comptable	5 239 630	5 676 742	(8%)

a) L'actif :

Compte tenu des immobilisations brutes de 66.248.386 euros et des amortissements et provisions de 38 654 340 euros, l'actif immobilisé net s'élève à 27.594.045 euros.

L'actif circulant net totalise 28.586.958 euros (en ce compris une somme de 440.194 euros au titre des charges constatées d'avance).

b) Le passif :

Les capitaux propres sont positifs de 33.206.999 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 5.239.630 euros.

Après examen détaillé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Comité de Direction de la Société a arrêté définitivement les comptes dudit exercice.

2. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'exercice 2024 a été marqué par les principaux faits suivants :

- Volumes manipulés (avec shiftings) : 400 398 mouvements – 717.904 EVP
- Hausse continue du trafic domestique, cette nouvelle progression est notamment liée aux récents développements industriels et logistiques dans la région des Hauts-de-France, et plus particulièrement sur le territoire dunkerquois,
- Contraction des activités de transbordement,
- Forte hausse du mouvements shifting, qui est principalement liée au changement de la ligne Asie -Nord Europe en deuxième trimestre 2024,
- Forte Hausse des volumes MSC, avec un nouveau service hebdomadaire reliant Dunkerque à la côte occidentale de l'Afrique et les îles Canaries depuis janvier 2024,
- Activité relativement stable toute l'année, avec quelques pics,
- Baisse de prix d'électricité en 2024
- Augmentation du coût du travail en mai 2024, dans un contexte inflationniste global
- Programme d'investissements toujours très significatif afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la capacité et la performance du terminal
- 12 tracteurs (6 Terberg + 6 MOL) livrés et mise en service en 2024,
- 357 K euros de produits de placements financiers court terme

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les perspectives économiques globales sont incertaines. Le commerce maritime mondial subit de fortes perturbations géopolitiques et réglementaires, ce qui rend les prévisions de volumes difficiles. De plus ce contexte dégrade la compétitivité européenne et pourrait ralentir le développement industriel et logistique local.

Par ailleurs, la reconfiguration des alliances maritimes (Maersk et Hapag Lloyd regroupé dans Gemini) représente un défi de réorganisation des flux dans les ports de l'Europe du Nord, et en France en particulier, avec des menaces et des opportunités à suivre dans le temps.

Enfin, les négociations en cours entre le gouvernement et les syndicats de dockers concernant le plan de retraite anticipée pourraient avoir des impacts sociaux et financiers importants.

Une maîtrise accrue des coûts d'exploitation et le plan de formation sera donc nécessaire pour protéger la rentabilité économique et la pérennité de l'activité.

Il appartient donc au management de s'adapter rapidement aux nouvelles contraintes afin de transformer ces risques en opportunités pour continuer le développement de la Société.

4. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Société est soumise à un contrôle fiscal de la Direction des Vérifications nationales et internationales (DVNI) concernant la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'exercice 2023.

Cet examen a débuté le 12 mars 2025.

Dans l'année 2024, il n'y a pas eu de contrôle fiscal.

5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour continuer son développement, la Société doit travailler sur de nombreux sujets :

1- Amélioration continue : nous avons fixé trois priorités pour 2024 : la sécurité des personnes, la performance opérationnelle et la Qualité. Les efforts déployés en 2024 ont permis des progrès tangibles, cependant, il reste encore un travail conséquent pour atteindre un niveau satisfaisant. Il est primordial de mettre en place une culture d'amélioration continue à tous les niveaux en accordant une attention particulière à la sécurité des personnes.

2- La sûreté du site : les terminaux portuaires sont de plus en plus soumis à de fortes pressions de sûreté (migrants, trafics illégaux). Il en va de la réputation et de l'avenir du terminal que de continuer à mettre les moyens nécessaires et de renforcer la collaboration avec les services de l'Etat.

3- Transformation de département opération, technique et informatique : afin de continuer à répondre aux attentes de nos clients et des autorités, nous devons renforcer notre organisation interne et d'optimiser nos méthodes de travail, notamment par la mise en place de salle de contrôle des opérations.

4- Augmenter la capacité du site : Terminal des Flandres atteint régulièrement un niveau de saturation lors des pics d'activités et le taux moyen d'occupation du parc est trop élevé pour considérer un développement futur sans projet structurant. C'est la raison pour laquelle le management continue de travailler aux différents scénarios de développement important des capacités, en étroite collaboration avec les services du GPMD, de Terminal Link et des experts extérieurs.

6. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 faisant apparaître :

- les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, et
- les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

I. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (1/2)						
	Article D. 441-6 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	1 616 460	-	16 126	5 565	9 043	30 734

Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	6.34%	0.00%	0.06%	0.02%	0.04%	0.12%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	NA					
Montant total des factures exclues	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels, à défaut délai légal					

I. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (2/2)						
	Article D. 441-6 I, 2° du Code de commerce: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						195
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	6 002 714	1 998 743	1 248 631	708 018	712 110	4 667 502
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de	10.74%	3.58%	2.23%	1.27%	1.27%	8.35%

l'exercice (Préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	NA					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

7. INFORMATION SUR LES PRÊTS ACCORDÉS À D'AUTRES ENTREPRISES

Notre Société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(i) Activités des filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de Commerce, il est à noter que la Société détient des titres de participation dans la société Nord Ports Shuttle, dont le siège social est situé sur le territoire français, à hauteur de 10% du capital de la société, soit 113.000 euros (dont 113.000 euros dépréciés), constituée en partenariat avec la Compagnie Fluviale de Transport.

(ii) Prises de participations ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a pas pris de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assurée le contrôle d'une telle société, conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce.

(iii) Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

(iv) Participations croisées – Régularisation de participations croisées

Néant.

9. SUCCESSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société ne possède pas de succursale.

10. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

11. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

12. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a réalisé les résultats économiques et financiers suivants :

	Exercice clos le 31/12/2024 (Euros)	Exercice clos le 31/12/2023 (Euros)
Chiffre d'Affaires	55.897.478	50.597.992
Résultat d'Exploitation	9.429.068	7.618.777
Résultat Financier	297.102	276.488
Résultat Exceptionnel	(1.582.398)	127.023
Résultat Net	5.239.630	5.676.742

Après examen détaillé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Président de la Société a arrêté définitivement les comptes du dit exercice.

13. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 5.239.630,02 euros, de la manière suivante :

Origine :

- La réserve légale étant intégralement dotée : 1.813.300,00 euros
- Poste « Report à nouveau » avant affectation : 3.106.805,94 euros
- Poste « Autres Réserves » avant affectation : 2.897.311,13 euros

Affectation :

- Acompte sur dividendes versé en 2025 sur résultat 2024 : (2.500.000,00) euros
 - Affectation partielle du bénéfice au poste « Autres Réserves » : 39.630,02 euros
 - Distribution de dividende à concurrence de : 2.700.000,00 euros
- Le dividende ressort ainsi à environ 108 euros par action.

Postes après affectation :

- Poste « Report à nouveau » après affectation 3.106.805,94 euros
- Poste « Autres Réserves » après affectation..... 2.936.941,15 euros

Par ailleurs, nous vous proposons de profiter de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 pour affecter la totalité du poste « Report à nouveau » d'un montant 3.106.805,94 euros au 31 décembre 2024, au poste « Autres réserves » qui passera ainsi de 2.936.941,15 euros à 6.043.747,09 euros. Le poste « Report à nouveau » passera ainsi à 0 euros.

14. CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 30.706.999 euros et demeurent supérieurs à la moitié au moins du capital social.

15. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se montent à :

- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 5.300.000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 6.000.000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 5.000.000 euros

16. CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 46.154 euros, correspondant à des parts de loyers non déductibles pour des véhicules de tourisme) a été réintégrée au résultat fiscal.

17. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée visée par l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

18. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce seront soumis à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

19. GOVERNANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

(i) Point sur le mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

(ii) Point sur les mandats sociaux

Nous vous précisons que M. Emmanuel DELACHAMBRE a été désigné Président de la Société par décisions en date du 10 décembre 2024 pour une durée illimitée, mandat pour lequel il n'est pas rémunéré.

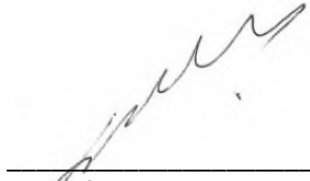
Nous vous précisons que M. Grégoire MALOT a été désigné Directeur Général de la Société par décisions en date du 17 juillet 2023 pour une durée illimitée, mandat pour lequel il n'est pas rémunéré.

20. DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

Dans ces conditions, il vous est proposé de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
4. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes de la Société et renouvellement dudit mandat ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ; et
6. Points divers.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Delachambre', written over a horizontal line.

Comité de Direction de la Société
Représenté par son Président
Monsieur Emmanuel DELACHAMBRE

Le 20 mars 2025



Terminal des Flandres

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Terminal des Flandres

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Terminal des Flandres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Terminal des Flandres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 20 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Yves Chardin

Terminal des Flandres S.A.S.

Annexes des Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 en euros

Terminal des Flandres S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 18.133.000 euros
Siège social : Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON PLAGE
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

Sommaire

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.....	3
Bilan aux 31 décembre 2024 et 2023	4
Note 1 – Présentation de la société	5
Note 2 – Activité de la Société.....	5
Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables	5
Note 4 – Faits majeurs de l'exercice.....	8
Note 5 – Actif immobilisé	8
Note 6 – Créances et stocks	10
Note 7 – Autres créances	10
Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités.....	11
Note 9 – Charges constatées d'avance.....	11
Note 10 – Capitaux propres	11
Note 11 – Provisions pour risques et charges	12
Note 12 - Dettes	12
Note 13 – Chiffre d'affaires.....	14
Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	14
Note 15 – Résultat financier et exceptionnel.....	14
Note 16 – Intéressement et Participation	15
Note 17 – Situation fiscale	15
Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées	15
Note 19 – Engagements hors bilan	16
Note 20 – Identité de la société consolidante.....	17
Note 21 – Rémunération des dirigeants	17
Note 22 – Effectif moyen	17
Note 23 - Evénements post clôture	18

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En euros	Note	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires	(13)	55 897 478	50 597 992
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 800 536	1 791 354
Autres produits et subventions d'exploitation		235 141	247 800
Produits d'exploitation		57 933 155	52 637 146
Achats et charges externes	(14)	(13 177 223)	(14 067 536)
Salaires, traitements et charges sociales	(16)	(28 199 768)	(24 853 594)
Impôts et taxes		(669 200)	(685 569)
Dotations aux provisions		(2 772 711)	(2 345 984)
Dotations aux amortissements	(5)	(3 380 590)	(2 947 620)
Variations de stocks		(65 163)	77 439
Autres charges		(239 433)	(195 503)
Charges d'exploitation		(48 504 088)	(45 018 368)
Résultat d'exploitation		9 429 068	7 618 777
Produits financiers	(15)	357 749	346 111
Charges financières	(15)	(60 647)	(69 622)
Résultat financier	(15)	297 102	276 488
Produits exceptionnels		205 356	190 008
Charges exceptionnelles		(1 787 754)	(62 985)
Résultat exceptionnel	(15)	(1 582 398)	127 023
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(16)	(833 542)	(644 759)
Impôt sur les sociétés	(3) - (17)	(2 070 600)	(1 700 787)
Résultat de l'exercice		5 239 630	5 676 742

Bilan aux 31 décembre 2024 et 2023

En euros	Note	Montant brut au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Montant net au 31/12/2024	Montant net au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	(5)	14 998 708	(11 533 249)	3 465 459	2 958 879
Matériel portuaire	(5)	42 958 482	(23 060 625)	19 897 857	19 573 645
Autres immobilisations corporelles	(5)	8 178 196	(3 947 467)	4 230 729	2 937 513
Immobilisations corporelles	(5)	51 136 678	(27 008 091)	24 128 586	22 511 158
Immobilisations financières	(5)	113 000	(113 000)	0	0
Créances clients et comptes rattachés	(6)	10 709 392		10 709 392	8 657 103
Stocks	(6)	1 411 221	(712 047)	699 174	800 649
Autres créances	(7)	1 179 069		1 179 069	1 503 300
Valeurs mobilières de placement	(8)	0		0	0
Disponibilités	(8)	15 559 128		15 559 128	16 224 395
Charges constatées d'avance	(9)	440 194		440 194	310 970
Ecart de conversion actif				0	0
Total actif		95 547 390	(39 366 386)	56 181 003	52 966 454
En euros	Note			Montant net au 31/12/2024	Montant net au 31/12/2023
Capital	(10)			18 133 000	18 133 000
Réserve légale	(10)			1 813 300	1 813 300
Report à nouveau	(10)			3 106 806	3 106 806
Autres réserves	(10)			2 897 311	2 520 569
Résultat de l'exercice	(10)			5 239 630	5 676 742
Acomptes sur dividendes	(10)			(2 500 000)	
Subventions d'investissements	(10)			2 006 527	1 248 858
Provisions réglementées	(10)			10 425	10 425
Total capitaux propres	(10)			30 706 999	32 509 700
Provisions pour risques et charges	(11)			6 987 326	4 339 277
Emprunts et dettes financières	(12)			5 611 942	6 597 828
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(12)			2 905 905	3 410 332
Dettes fiscales et sociales	(12)			6 837 867	5 459 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(12)			331 837	324 241
Autres dettes	(12)			2 799 127	325 893
Ecart de conversion passif					
Total passif				56 181 003	52 966 454

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Note 1 – Présentation de la société

« Terminal des Flandres » (la Société) a été créée en date du 20 avril 2001 et immatriculée au registre du commerce sous le numéro R.C.S. Dunkerque 437 779 846.

Sa forme juridique est une « Société par Actions Simplifiée »

Son actionnariat est réparti de la manière suivante :

- Terminal Link S.A.S (Terminal Link): 91%
- Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD): 9%

Son siège social est situé au Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON-PLAGE.

Note 2 – Activité de la Société

Les activités de la Société s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été appliqués, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les règles d'évaluation des principaux postes du bilan

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de constitution,
- le fonds de commerce,
- les apports en jouissance,
- les logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Famille d'immobilisations	Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Frais de constitution	Frais d'établissement	5 ans
	Frais de constitution	5 ans
Logiciels	Logiciel micro-ordinateur	1 an à
	Progiciel	5 ans
Apports en jouissance	Apport en jouissance	Durée d'amortissement selon durée réelle d'utilisation de 8 à 32 ans
Fonds de commerce	Fonds de commerce	10 ans

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

- aménagements et agencements de terrains,
- constructions,
- installations techniques,
- matériels et outillages,
- matériels de manutention,
- matériels de transport,
- matériels informatiques,
- mobiliers de bureau.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition¹, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

¹ Pour les portiques ZPMC 4 et 5, ont été intégrés en coût d'acquisition les frais financiers des prêts qui ont permis l'acquisition de ces investissements.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Type immobilisations	Nature immobilisations	Durée amortissement
Aménagements et agencements de terrains	Clôtures (glissières béton)	20 ans
	Terre-pleins	10 ans
Constructions	Constructions	20 ans
	Constructions légères	10 ans
Installations à caractère spécifique	Matériels sensibles (installation téléphonique, électrique, informatique, ...)	5 ans
	Installation en dur (station carburant, nettoyage)	10 ans
	Portiques maritimes	durée réelle d'utilisation (32 ans) ²
	Installation durable (Rail de circulation, pour ponts, ...)	durée réelle d'utilisation 5 à 16 ans
Matériels de manutention	Pièces pour matériels de manutention	durée réelle d'utilisation 3 à 8 ans
	Nacelles, Palonniers, Spreaders	durée réelle d'utilisation 7 à 10 ans
	Elévateurs, Stackers et Tracteurs portuaires	5 à 10 ans
	Remorques portuaires	10 ans
Matériels et outillages	Matériels à mains (tronçonneuses, agrafeuses, tendeurs, ...)	2 ans
	Autres matériels	3 à 5 ans
Agencements		durée réelle d'utilisation 5 à 10 ans
Matériels de transport	Utilitaire d'occasion	2 ans
	Utilitaire neuf ou Véhicule Particulier d'occasion	5 ans
Matériels électronique & informatique		durée réelle d'utilisation 2 à 10 ans
Mobiliers de bureau		durée réelle d'utilisation 1 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

Stocks

La valorisation des stocks a été effectuée suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes en monnaie étrangère font l'objet d'un ajustement sur la base des cours officiels des devises concernées à la date de clôture ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

² Les portiques maritimes sont amortis sur 32 ans pour la structure, 16 ans pour l'électricité et la peinture et 8 à 10 ans pour la guirlande ou le porte-câbles.

Provisions pour Risques et Charges

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels, d'obligations légales, réglementaires ou implicites.

Les engagements de retraite et les engagements liés aux primes de médailles du travail sont couverts par des provisions conformes à l'étude réalisée par le cabinet Odycé-Nexia selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles :

Date d'évaluation :	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'actualisation :	3,25 %	3,25 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme :	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires :	2,00 %	2,00 %

Hypothèses démographiques :

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Hypothèses de départ : départ à l'initiative du salarié

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt estimée sur les bénéfices représente 2 070 622 euros au titre de l'exercice 2024 (1 698 204 euros en 2023). La Société enregistre les impôts différés dans ses comptes consolidés pour les besoins de Terminal Link.

Note 4 – Faits majeurs de l'exercice

- Hausse continue du trafic domestique, cette nouvelle progression est notamment liée aux récents développements industriels et logistiques dans la région des Hauts-de-France, et plus particulièrement sur le territoire dunkerquois,
- Contraction des activités de transbordement,
- Forte hausse du mouvements shifting, qui est principalement liée au changement de la ligne Asie -Nord Europe en deuxième trimestre 2024,
- Forte Hausse des volumes MSC, avec un nouveau service hebdomadaire reliant Dunkerque à la côte occidentale de l'Afrique et les îles Canaries depuis janvier 2024,
- Activité relativement stable toute l'année, avec quelques pics,
- Baisse de prix d'électricité en 2024
- Augmentation du coût du travail en mai 2024, dans un contexte inflationniste global
- Programme d'investissements toujours très significatif afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la capacité et la performance du terminal
- 12 tracteurs (6 Terberg + 6 MOL) livrés et mise en service en 2024,
- 357 K euros de produits de placements financiers court terme

Note 5 – Actif immobilisé

Les valeurs brutes des immobilisations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Acquisitions & mises en service	Cessions & mises hors service	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	1 543 652	334 606	(40 695)	1 837 563
Apports en jouissance	6 996 593	414 436	(185 500)	7 225 529
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Immobilisations incorporelles en cours	131 202	592 497	(334 606)	389 092
Total immobilisations incorporelles	14 217 970	1 341 538	(560 801)	14 998 708
Agencements et aménagements terrains	241 996	374 600		616 596
Constructions	1 684 308			1 684 308
Installations techniques, matériels & outillages industriels	40 570 068	2 763 059	(374 645)	42 958 482
Installations générales, agencements, aménagements	1 654 761	654 108	(4 177)	2 304 692
Matériels de transport	296 468	32 099	(19 167)	309 400
<i>Matériel informatique</i>	<i>1 395 768</i>	<i>104 011</i>	<i>(120 293)</i>	<i>1 379 487</i>
<i>Mobilier</i>	<i>173 804</i>	<i>4 449</i>		<i>178 252</i>
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	1 569 572	108 460	(120 293)	1 557 739
Immobilisations corporelles en cours	1 127 918	5 472 084	(4 894 541)	1 705 461
Total immobilisations corporelles	47 145 090	9 404 410	(5 412 823)	51 136 678
Autres participations	113 000			113 000
Total immobilisations financières	113 000	0	0	113 000
Total actif immobilisé	61 476 060	10 745 949	(5 973 624)	66 248 386

Les amortissements et dépréciations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Diminutions	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	700 906	257 142	-40 695	917 353
Apports en jouissance	5 011 662	243 210	-185 500	5 069 372
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Total immobilisations incorporelles	11 259 091	500 352	-226 195	11 533 249
Agencements et aménagements terrains	40 177	33 996		74 173
Constructions	1 658 233	1 436		1 659 669
<i>Installation spécifique</i>	<i>12 980 668</i>	<i>1 158 393</i>	<i>-306 530</i>	<i>13 832 531</i>
<i>Matériel de manutention</i>	<i>7 913 258</i>	<i>1 261 180</i>	<i>-55 998</i>	<i>9 118 440</i>
<i>Outillage</i>	<i>102 498</i>	<i>7 156</i>		<i>109 654</i>
Installations techniques, matériels & outillages industriels	20 996 423	2 426 729	-362 528	23 060 625
Installations générales, agencements, aménagements	690 179	154 727	-4 177	840 728
Matériels de transport	231 448	50 405	-19 167	262 686
<i>Matériel informatique</i>	<i>853 429</i>	<i>211 580</i>	<i>-120 207</i>	<i>944 801</i>
<i>Mobilier</i>	<i>164 043</i>	<i>1 365</i>		<i>165 408</i>
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	1 017 472	212 945	-120 207	1 110 210
Total immobilisations corporelles	24 633 933	2 880 238	-506 079	27 008 091
Autres participations	113 000			113 000
Total immobilisations financières	113 000	0	0	113 000
Total actif immobilisé	36 006 024	3 380 590	-732 274	38 654 340

Fin 2024, les apports en jouissances correspondaient aux 2 portiques maritimes (Noell 1 et Noell 2) mis à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le fonds de commerce, correspondant historiquement à une estimation de la moyenne annuelle de cash-flows d'une valeur brute de 5 500 000 euros, était complètement amorti au 31 décembre 2012.

La participation correspond aux titres détenus dans Nord Ports Shuttle. Compte tenu des résultats et des incertitudes qui entouraient l'organisation du marché de la barge à court terme, la valeur des titres Nord Ports Shuttle a été totalement dépréciée au 31 décembre 2015.

Informations financières	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Compte courant d'associés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
NORD PORTS SHUTTLE	450 000 €	Néant	10%	- €	41 000 €	Néant	2 838 000 €	39 000 €	Néant	Néant

Note 6 – Créances et stocks

Les échéances des créances sont les suivantes (en euros) :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients	10 709 392	10 709 392	
TOTAL GÉNÉRAL	10 709 392	10 709 392	0

Les stocks au 31 décembre 2024 sont évalués à 1 411 221 euros (1 476 384 euros au 31 décembre 2023). Les dépréciations s'analysent comme suit (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Dépréciation des stocks	675 735	167 801	(131 489)	712 047
Dépréciations des clients et comptes rattachés	3 578		(3 578)	0
Total dépréciations	679 312	167 801	-135 066	712 047

Note 7 – Autres créances

Les autres créances se détaillent comme suit (en euros) :

	31/12/2024	31/12/2023
Taxe sur la valeur ajoutée	958 290	637 059
Impôts sur les sociétés		580 764
Contribution Economique Territoriale		20 954
Avoirs non parvenus	67 546	51 338
Débiteurs divers	90 459	51 464
Comptes courants	41 000	40 000
Subventions à recevoir	19 774	121 721
Avances et acomptes sur commandes	2 000	
Total	1 179 069	1 503 300

En avril 2016, une convention de compte courant a été conclue entre Nord Ports Shuttle et la Société pour un montant de 40 000 euros, rémunéré au taux de 2,5%.

Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Au 31 décembre 2024, la Société dispose de 8 533 628 euros en comptes courants non rémunérés (4 070 782 euros au 31 décembre 2023) et des Dépôts à Terme à hauteur de 7 000 000 euros (auxquels s'ajoutent 25 500 euros d'intérêts courus) répartis comme suit :

- DAT BNP 1 Mois de 2 000 000 euros au TRAAB de 3,021%,
- DAT CE 6 Mois de 2 000 000 euros au TRAAB de 3,50%,
- DAT CE 6 Mois de 3 000 000 euros au TRAAB de 3,50%.

Note 9 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance contiennent principalement des charges d'assurance (202 283 euros), les locations de terre-plein et des bâtiments (91 441 euros) et les abonnements et frais de maintenances IT (142 506 euros).

Note 10 – Capitaux propres

Le capital social est intégralement libéré et est composé de 25 000 actions d'une valeur nominale de 725,32 euros.

Le capital de la Société est réparti comme suit :

	<i>Situation au 31 décembre 2024 en valeur</i>	<i>Situation au 31 décembre 2024 en %</i>
<i>Terminal Link</i>	16 501 030 €	91%
<i>Grand Port Maritime de Dunkerque</i>	1 631 970 €	9%
<i>Capital Social</i>	18 133 000 €	100 %

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en euros) :

Rubriques	Capital social	Report à nouveau	Autres réserves	Réserve légale	Dividendes	Résultat	Subventions et Provisions réglementées	Total
31-déc-23	18 133 000	3 106 806	2 520 569	1 813 300	0	5 676 742	1 259 283	32 509 700
Affectation résultat 2023			376 742		5 300 000	(5 676 742)		0
Versement de dividendes					(5 300 000)			(5 300 000)
Opérations 2024						5 239 630	757 669	5 997 299
Acompte sur dividendes		(2 500 000)						(2 500 000)
31-déc-24	18 133 000	606 806	2 897 311	1 813 300	0	5 239 630	2 016 952	30 706 999

Des dividendes à hauteur de 5 300 000 euros ont été versés à la suite de l'Assemblée Générale du 12/04/2024.

Un acompte sur dividende d'un montant de 2 500 000 euros a été décidé suite à la décision du Président de la Société après examen du bilan établi au 30 novembre 2024.

En comptabilité, les subventions d'investissement font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent 6 987 326 euros au 31 décembre 2024 (4 339 277 euros au 31 décembre 2023). Le poste a évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
- Provisions médailles du travail	309 784	280 117	(43 538)	546 363
- Provisions indemnités de départ à la retraite	1 552 279	864 634	(75 423)	2 341 490
Provisions pour pensions et obligations	1 862 063	1 144 751	(118 961)	2 887 853
Provision pour litige prud'homal	43 000	310 347	(125 754)	227 593
Provisions pour avaries	2 409 684	1 149 812	(633 915)	2 925 581
Provisions pour impôts	24 529	928 577	(6 807)	946 299
Total provisions pour risques et charges	4 339 277	3 533 487	(885 438)	6 987 326

Ces provisions comprennent :

- les engagements concernant la médaille du travail des salariés de 546 363 euros (309 784 euros au 31 décembre 2023).
- les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite de 2 341 490 euros (1 552 279 euros au 31 décembre 2023). A noter qu'un contrat Extension Fin de Carrière de 1 000 000 euros a été souscrit auprès de Prédica en avril 2019.
- une provision pour litige avec trois salariés à hauteur de 190 000 euros (43 000 euros au 31 décembre 2023) et une provision pour les congés payés supplémentaires pour arrêt non professionnel de 37 593 euros pour les personnes n'ayant pas réclamés leurs congés.
- une provision pour avaries de 2 925 581 euros (2 409 684 euros au 31 décembre 2023).
- une provision pour impôts de 946 299 euros (24 529 euros au 31 décembre 2023) pour couvrir les avis supplémentaires de la CFE pour les années 2023 et 2024 suite au contrôle fiscal sur la CFE pour les années 2021 et 2022. (A noter que nos bases d'imposition n'ont pas été mises à jour par l'administration fiscale).

Note 12 - Dettes

Emprunts et dettes financières

Les postes d'emprunts et dettes financières ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Souscription	Remboursements	Clôture
Capital restant dû Caisse d'Epargne (PZ8)	5 335 082		(688 398)	4 646 685
Intérêts courus dus Caisse d'Epargne	4 150	55 684	(56 219)	3 614
Capital restant dû Société Générale (Empty Handler + Stackers)	902 566		(184 917)	717 649
Intérêts courus dus Société Générale	384	4 092	(4 171)	304
Capital restant dû Société Générale (Stackers)	355 609		(111 945)	243 664
Intérêts courus dus Société Générale	37	871	(883)	26
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 597 828	60 647	(1 046 533)	5 611 942

° Prêt Caisse d'Epargne PZ8

En juin 2019, la Société a souscrit un emprunt d'un montant maximal de 8 500 000 euros dont 6 885 477 euros débloqués auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'acquisition du Portique ZPMC n°8 muni

d'un spreader ainsi qu'un lot de pièces détachées aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans
- échéances mensuelles, capital remboursé constant
- taux : 1,12% l'an

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 4 646 685 euros (5 335 082 euros au 31 décembre 2023) et les intérêts courus s'élèvent à 3 614 euros (4 150 euros au 31 décembre 2023).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Empty Handler et 2 Stackers Konecranes

En septembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 1 300 000 euros auprès de la Société Générale pour refinancer l'acquisition de 2 Empty Handler et pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 7 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,51% l'an

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 717 649 euros (902 566 euros au 31 décembre 2023) et les intérêts courus s'élèvent à 304 euros (384 euros au 31 décembre 2023).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Stackers Kalmar

En novembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 560 000 euros auprès de la Société Générale pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 5 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,29% l'an

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 243 664 euros (355 609 euros au 31 décembre 2023) et les intérêts courus s'élèvent à 26 euros (37 euros au 31 décembre 2023).

Charges à payer

Elles sont principalement composées :

- du poste Fournisseurs Factures non parvenues pour une somme de 1 590 548 euros (2 204 389 euros au 31 décembre 2023) ;
- des dettes vis-à-vis du personnel dues au titre des congés payés, modulation horaire, pénibilité, participation et autres primes, y compris charges sociales, soit un montant total de 4 201 941 euros (3 609 935 euros au 31 décembre 2023) ;
- les autres taxes assises sur les salaires et le prélèvement à la source pour une somme de 164 221 euros (150 220 euros au 31 décembre 2023) ;
- les autres impôts (Organic, Contribution Economique Territoriale et TVU) pour un montant de 86 306 euros (55 137 euros au 31 décembre 2023).

Echéances

Les échéances des dettes sont les suivantes (en euros) :

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès ets de crédit	5 611 942	990 474	3 416 771	1 204 696
Fournisseurs et comptes rattachés	2 905 905	2 905 905		
Personnel et comptes rattachés	2 759 701	2 759 701		
Sécurité Sociale et organismes sociaux	3 455 202	3 455 202		
ÉTAT :				
Prélèvement à la source	80 734	80 734		
Impôt sur les sociétés	372 438	372 438		
Autres impôts et taxes	169 792	169 792		
Dettes / immob & comptes rattachés	331 837	331 837		
Groupe et associés	2 500 000	2 500 000		
Autres dettes	299 127	299 127		
TOTAL GÉNÉRAL	18 486 678	13 865 211	3 416 771	1 204 696

Note 13 – Chiffre d'affaires

Terminal des Flandres est une société de prestations de services qui génère un chiffre d'affaires lié directement à son activité principale : « la réalisation des opérations de manutention portuaire ». Son chiffre d'affaires se décompose comme suit (en euros) :

Secteurs d'activité	Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023	
	Part du CA	Soit en Euros	Part du CA	Soit en Euros
Opérations Navires / Barges :				
Chargement, déchargement	64,67%	36 148 209	66,16%	33 475 127
Opérations Parc :				
Gestion du parc	29,72%	16 612 662	27,86%	14 094 605
Opérations Empotage	0,70%	392 598	0,70%	351 825
Contribution ISPS	2,37%	1 323 405	2,50%	1 263 068
Contribution Pénibilité	2,33%	1 303 844	2,45%	1 240 359
Ventes Fournitures d'exploitation	0,02%	10 900	0,01%	7 092
Locations (engins ou immobilières)	0,00%	0	0,08%	41 506
Refacturation de charges :				
Prêt de personnel et diverses charges	0,19%	105 860	0,25%	124 408
Total	100,00%	55 897 478	100,00%	50 597 992

Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 27 880 euros (27 945 euros en 2023). L'intégralité de ce montant concerne le contrôle légal des comptes.

Note 15 – Résultat financier et exceptionnel

Produits financiers : 357 749 euros

Les produits financiers comprennent 356 749 euros de produits financiers sur les Dépôts à Terme et 1 000 euros de produits issus du compte courant d'associé.

Charges financières : 60 647 euros

Les charges financières concernent :

- les intérêts courus pour le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 55 684 euros et
- les intérêts courus pour les prêts souscrits auprès de la Société Générale à hauteur de 4 963 euros.

Produits exceptionnels : 205 356 euros

Les produits exceptionnels correspondent à 16 600 euros de cessions d'immobilisations, à 180 949 euros de quote-part de subvention virée au résultat, à 1 000 euros d'une indemnisation forfaitaire des frais non-compris dans les dépens sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile (condamnation CARSAT) et à 6 807 euros de reprise de provision pour impôts suite à la réception des avis d'imposition supplémentaire de la CFE 2021 et 2022.

Charges exceptionnelles : 1 787 754 euros

Les charges exceptionnelles concernent une valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 12 203 euros, un rappel d'impôts de Cotisation Foncière des Entreprises 2021 et 2022 de 846 957 euros, une dotation exceptionnelle aux provisions de Taxes Foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises 2023 et 2024 de 928 577 euros et une amende de 17 euros.

Note 16 – Intéressement et Participation

Le montant de l'intéressement brut estimé s'élève à 385 000 euros au titre de l'exercice 2024 pour le personnel mensualisé et pour les Ouvriers Dockers Occasionnels, personnel en CDD d'usage constant (417 067 euros au titre de l'exercice 2023). Le montant de l'intéressement net estimé est de 347 655 euros dont 6 308 euros restant à verser en 2025 suite à un acompte de 341 347 euros.

Le montant de la participation brute estimé s'élève à 662 946 euros au titre de l'exercice 2024 pour le personnel mensualisé (535 390 euros au titre de l'exercice 2023). Le montant net est de 598 640 euros à verser sur 2025. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 132 589 euros.

Une provision de participation pour les Ouvriers Dockers Occasionnels a été constituée pour un montant brut de 152 298 euros (108 933 euros au 31 décembre 2023). Le montant net est de 137 525 euros à verser sur 2025. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 30 460 euros.

Note 17 – Situation fiscale

La Société ne disposait plus de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2024.

Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées

Informations concernant les parties liées

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché.

Informations vis-à-vis des entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

Postes	Entreprises avec lesquelles la société est liée	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
Entreprise	<i>Société du Groupe CMA CGM (*)</i>	<i>GPMD</i>	<i>NORD PORTS SHUTTLE</i>
Créances clients et comptes rattachés	8 097 741	48 912	673
Autres créances	2 324	216 826	41 000
Charges constatées d'avance		91 441	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 938	993 158	
Autres dettes	2 431 907	225 000	

(*) Participation du groupe CMA CGM incluant les entreprises CMA CGM SA, CMA Ships, Terminal Link, Ceva Freight Management France SAS, American President Lines LLC, CMA CGM Le Havre, CCIS France.

Note 19 – Engagements hors bilan

Droits individuels à la formation

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation est remplacé par le Compte Personnel de Formation alimenté via des versements à l'OPCO.

Engagements divers

- CONVENTION D'EXPLOITATION DU TERMINAL

Terminal des Flandres a conclu avec le Grand Port Maritime de Dunkerque une convention d'Exploitation en avril 2001 pour une durée de 30 ans portée à 38 ans par l'avenant n°6 conclu le 11 février 2019, soit jusqu'au 30 avril 2039.

- CREDIT-BAIL PORTIQUE ZPMC 6 et 7

Terminal des Flandres a conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en avril 2017 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°6, soit jusqu'au 31 juillet 2028. Il reste 3 239 492 euros de loyer à verser au 31 décembre 2024 sur les 8 638 646 euros dus initialement (il restait à verser 4 103 357 euros au 31 décembre 2023).

La Société a également conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°7, soit jusqu'au 30 juin 2030. Il reste 3 892 164 euros de loyer à verser au 31 décembre 2024 sur les 8 002 245 euros dus initialement (il restait à verser 4 599 830 euros au 31 décembre 2023).

- GAGE PORTIQUE ZPMC 8

Terminal des Flandres a conclu avec la Caisse d'Epargne un prêt moyen terme en juin 2019 pour le financement du portique n°8. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de cet équipement.

- GAGE 2 EMPTY HANDLER ET 2 STACKERS KONECRANES

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en septembre 2021 pour le refinancement de 2 Empty Handler et pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

- GAGE 2 STACKERS KALMAR

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en novembre 2021 pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

- LOCATIONS

Libellé	MARQUE	COÛT DU LOYER MENSUEL	Début de loc	Durée	Fin de loc	Nombre de mois restant	Engagement au	
							31/12/2024	
<i>Véhicules :</i>								
Ibiza	Seat	150,90 €	17/12/2021	37 mois	16/01/2025	1	151 €	
Tiguan	Volkswagen	354,06 €	30/12/2021	37 mois	29/01/2025	1	354 €	
T-Roc	Volkswagen	639,54 €	25/05/2022	32 mois	24/01/2025	1	640 €	
Formentor	Cupra	328,64 €	01/06/2023	19 mois	31/12/2024	0	- €	
Formentor	Cupra	311,46 €	01/06/2023	19 mois	31/12/2024	0	- €	
Formentor	Cupra	286,55 €	01/06/2023	22 mois	31/03/2025	3	860 €	
Formentor	Cupra	282,69 €	08/06/2023	19 mois	07/01/2025	0	- €	
Formentor	Cupra	311,49 €	08/06/2023	19 mois	07/01/2025	0	- €	
Formentor	Cupra	302,06 €	08/06/2023	20 mois	07/02/2025	1	302 €	
Formentor	Cupra	317,86 €	23/02/2024	25 mois	22/03/2026	15	4 768 €	
ID5	Volkswagen	734,02 €	07/11/2023	37 mois	06/12/2026	24	17 616 €	
ID4	Volkswagen	221,22 €	01/11/2023	18 mois	06/05/2025	4	885 €	
ID4	Volkswagen	297,29 €	01/12/2023	18 mois	31/05/2025	5	1 486 €	
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>								
Parc impression	Lixxbail	543,24 €	01/04/2024	48 mois	31/03/2028	39	21 186 €	
Parc impression magasinier	Lixxbail	105,14 €	01/10/2024	42 mois	31/03/2028	39	4 100 €	
TOTAL ENGAGEMENTS AU							31/12/2024	52 348 €

Note 20 – Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Terminal Link S.A.S. sise au 4 Quai d'Arcenc, 13002 Marseille.

Note 21 – Rémunération des dirigeants

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président.

Note 22 – Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Composition	2024	2023
Directeur	5	5
Cadres	18	17
Agents de maîtrise et technicien	70	68
Employés	2	2
Ouvriers	128	125
TOTAL	223	216

L'entreprise a eu recours aux CDD d'usage constant à hauteur de 79 641 heures (77 646 heures en 2023) et la sous-traitance portuaire pour 232 heures (0 heures en 2023).

Note 23 - Evénements post clôture

La Société est soumise à un contrôle fiscal de la Direction des Vérifications nationales et internationales (DVNI) concernant la Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'exercice 2023. Cet examen est prévu de débiter le 12 mars 2025.

Dans l'année 2024, il n'y a pas eu de contrôle fiscal.



Terminal des Flandres

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



Terminal des Flandres

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés de la société Terminal des Flandres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Marseille, le 20 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Yves Chardin